

MESURES DE SECURITE DANS LE CADRE DU DECONFINEMENT CORONAVIRUS

Annexe au Règlement d'Ordre Intérieur du Centre de Vacances

- L'enfant devra rester à domicile et ne pourra fréquenter le centre de vacances s'il est malade ou présente :
 - Au moins l'un des symptômes majeurs suivants : fièvre, toux, difficulté respiratoire, douleurs thoraciques, perte de goût et d'odorat.
 - Deux des symptômes mineurs suivants : fatigue (altération de l'état général, irritabilité, pleurs, ...), rhinite (écoulement et encombrement nasal), maux de gorge (pharyngite), anorexie, diarrhée aqueuse, myalgies, céphalées.
 - Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, ...)

- Les enfants seront invités à se laver les mains à leur arrivée et en quittant le centre.

- Les activités seront organisées et exécutées par bulles de contact. Ces bulles seront stables au cours d'une même semaine.
- Au sein d'une même bulle, aucune distanciation physique n'est requise pour les enfants mais le port du masque est fortement conseillé pour les animateurs et encadrants.
- Chaque bulle disposera de son/ses local/locaux. Leur accès sera limité aux enfants et aux encadrants de cette bulle.
- L'équipe d'encadrement sera stable au cours de la semaine.
- Un même espace extérieur (cour de récréation, plaine en face de nos bâtiments) seront utilisés par différentes bulles mais jamais simultanément.

- La personne chargée d'emmener l'enfant ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19.
- Lorsqu'il vient déposer son enfant, le parent porte un masque et respecte les mesures de distanciation physique. Il reste à l'extérieur du bâtiment.
- Le temps d'échange oral avec le parent sera au maximum limité à l'essentiel.

- Les repas seront pris au sein de chaque bulle.
- Le nettoyage des tables sera effectué avant et après chaque repas ainsi que le lavage des mains.
- Les locaux seront aérés plusieurs fois par jour, désinfectés chaque jour et les toilettes plusieurs fois par jour.
- Les activités extérieures seront privilégiées (en fonction de la météo).

- Pour les enfants de moins de 6 ans, un local sieste sera aménagé où chaque enfant aura sa couchette qu'il gardera tout au long de la semaine. Les parents amèneront un couvre-lit ou couverture et un oreiller dans un sac qui lui sera restitué en fin de semaine.
- Le local sera aéré avant et après la sieste.

- Si les symptômes apparaissent en cours d'activités :
 - Le parent est immédiatement prévenu et sera convié à venir chercher son enfant dans les plus brefs délais. En attendant, l'enfant sera placé avec un adulte « en isolement » dans un local prévu à cet effet.
 - Le local « d'isolement » sera nettoyé et désinfecté entre chaque occupation.

- Les soins (plaies, bosses et bobos) seront dispensés après lavage des mains et utilisation du gel hydroalcoolique et éventuellement avec des gants.
- Notre centre dispose d'un référent médical (Liantis – médecine du travail) joignable durant la préparation et le déroulement des activités.
- Chaque semaine, une personne sera désignée responsable pour s'occuper de la boîte de soins, de l'infirmerie, des fiches de santé et de soins.

Chaque parent est tenu de lire et signer l'attestation sur l'honneur concernant l'absence de maladie chronique grave et la prise de connaissance de ce présent règlement d'ordre intérieur reprenant les mesures de sécurité COVID 19.